

MINISTERE DES MINES
ET DE L'ENERGIE

DIRECTION GENERALE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

Rapport de l'atelier régional sur les bonnes pratiques de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle



Introduction

La Direction Générale des Mines et de la Géologie, représentée par son Directeur général monsieur Damégare SOGLE et le directeur du développement et du contrôle miniers, monsieur Kossi ADJEHOUN, a participé du 01 au 03 mars 2017 à Abidjan à l'atelier régional sur les bonnes pratiques de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) organisé par le Ministère de l'Industrie et des Mines de la Côte d'Ivoire en collaboration avec les partenaires techniques et financiers à savoir la commission de l'Union Européen (UE), l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ).

L'atelier a eu pour cadre la salle de réunion de la Maison de l'Entreprise, siège de la Confédération Générale des Entreprises de la Côte d'Ivoire (CGECI) au Plateau à Abidjan.

JOUR 1

La journée du mercredi 1^{er} mars 2017 a été consacrée à la formation des acteurs ivoiriens représentant les institutions publiques, le secteur privé et la société civile sur les obligations du guide OCDE sur les devoirs de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais.

Le guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais explique aux artisans et aux entreprises comment mieux identifier et gérer les risques encourus par l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement en minerais – mineurs, exportateurs locaux, entreprises de transformation, fabricants ou encore marques utilisant des minerais dans leurs produits. Le guide a pour but d'aider les entreprises à respecter les droits humains, à appliquer les règles du droit international humanitaire en cas de guerre, à éviter toute implication dans des conflits, ainsi qu'à assurer la transparence des chaînes d'approvisionnement en minerais et le développement durable du secteur minier. Le guide s'applique à tous les minerais, à l'échelle internationale.

JOUR 2

Cérémonie d'ouverture

L'atelier proprement dit a commencé le jeudi 02 mars 2017 à 08h 30 avec la cérémonie d'ouverture présidée par le Ministre de l'industrie et des mines de la Côte d'Ivoire monsieur Jean Claude Brou accompagné de l'ambassadeur de l'UE monsieur Jean-François Valette, du ministre des mines du Niger monsieur Hassane Barazé Moussa ainsi que du Directeur général de la Ghana minerals commission, monsieur Tony Aubynn. Quatre discours ont meublé cette cérémonie.

Dans son discours d'ouverture, le ministre Jean Claude Brou a indiqué que cet atelier régional s'inscrit dans le cadre de la politique de développement minier et notamment de la promotion des bonnes pratiques de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Il a précisé que l'objectif de cette rencontre est de réfléchir et de faire des propositions concrètes qui puissent permettre un meilleur encadrement de l'EMAPE. Il a ensuite rappelé que depuis 2012, la Côte d'Ivoire a entrepris des réformes pour être conforme aux exigences internationales et que ces réformes ont conduit à la fermeture de plus de 400 sites ; des orpailleurs récidivistes ont été interpellés et remis à la disposition de la justice mais cela n'a pour autant pas suffi à calmer l'ardeur des exploitants clandestins qui deviennent de plus en plus nombreux, au fil des années, s'est-il inquiété. Aussi le ministre estime nécessaire de poursuivre la sensibilisation, l'information et de combattre l'installation anarchique des orpailleurs, en attendant de trouver une solution définitive au problème.

Avant le ministre ivoirien, l'ambassadeur de l'UE a souligné l'importance pour les pays africains de mettre de l'ordre dans le secteur minier pour éviter de figurer sur la liste noire de la communauté internationale. Il a poursuivi en demandant aux pays africains d'éviter de créer de la concurrence déloyale au risque de faire fuir les investisseurs. Le ministre nigérien des mines a proposé, pour sa part, qu'il faut plutôt s'attaquer aux nombreuses carences du secteur notamment la rationalisation de l'orpaillage en créant un cadre propice à son développement.

Le directeur général de la Ghana minerals commission a indiqué que selon une enquête, 15 millions d'individus s'adonnent à cette pratique dans le monde et que 50% parmi eux sont des africains. Il est donc nécessaire dit-il de contrôler cette activité pour éviter que le secteur sombre dans le désordre.



Podium de la cérémonie d'ouverture

Travaux de l'atelier

L'atelier ne visait pas à trouver toutes les solutions tout de suite aux différents problèmes posés par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle mais en deux jours il a été question d'exposer les différents enjeux de ce phénomène sur toutes ses dimensions régionales, internationales et partager les expériences et les bonnes pratiques en tenant compte des normes internationales et les riches expériences qui existent dans certains pays.

Après la cérémonie d'ouverture nous avons suivi l'exposé du bilan de la première phase de rationalisation de l'orpaillage en Côte d'Ivoire suite auquel nous avons échangé au cours d'un panel sur les différents enjeux et défis inhérents à l'orpaillage et les relations souvent conflictuelles entre les artisans miniers et les propriétaires terriens, la complexité de formulation des politiques et stratégies, les aspects environnementaux, la cohabitation entre les artisans et la mine industrielle.

L'après-midi a été consacré à une séance dédiée à la problématique de la coexistence pacifique entre la petite et la grande mine avec la projection d'un

film documentaire sur le modèle SIDEMINES, un modèle d'encadrement des artisans qui a fait ses preuves pendant près de trente ans dans le cadre de l'exploitation du diamant en Côte d'Ivoire. Ceci constitue une bonne pratique qui réussit à responsabiliser les communautés minières et à les inciter à jouer un rôle de partenariat avec l'Etat et à faire rentrer le minerai dans la chaîne légale tout en tirant des bénéfices directs pour le développement des communautés locales. Nous avons ensuite suivi d'autres expériences similaires en République Démocratique de Congo où il y a des modèles similaires de partenariat entre les sociétés minières d'Etats et les coopératives minières. L'expérience du Burkina Faso nous a été également présentée où le cadre réglementaire a pris en compte une approche qui autorise l'exploitation artisanale en parallèle avec la recherche minière. Le cas de partenariat d'une société Randgold au Mali a été présenté où un groupe de travail a été mis en place avec les artisans afin de comprendre le phénomène, partager les informations, les bonnes pratiques et avoir un interlocuteur fiable pour le règlement des conflits.

JOUR 3

Au troisième jour, on a continué avec des présentations des experts internationaux et de la sous-région sur les différents processus et pratiques utilisés pour formuler des politiques et des cadres de gestion. Le représentant de l'UE a présenté les nouvelles réglementations qui vont rendre le guide de diligence de l'OCDE contraignant dans les pays de l'UE. On a aussi écouté avec beaucoup d'attention les pratiques au Bénin et au Niger pour faire face à ce phénomène, soulignant que les défis et les difficultés rencontrés sont communs à la sous-région. Le guide de diligence de l'OCDE et son importance dans la sous-région a été présenté aux participants.

Au cours du panel qui a suivi, nous avons suivi les stratégies de formulation des chaînes d'approvisionnement responsables avec les expériences de la mise en œuvre de la convention de MINAMATA sur le mercure et les interventions pratiques auprès des artisans miniers. Le représentant de la Banque Mondiale a présenté son expérience dans le domaine et les perspectives d'appui de la Banque à la gestion rationnelle des exploitations minières artisanales et à petite échelle.

Toutes ces présentations ont permis aux participants de tirer plusieurs leçons dont les plus pertinentes sont les suivantes :

- le suivi des opérations d'exploitation artisanales et à petite échelle s'avère indispensable;
- la formation des artisans miniers aux techniques d'exploitation sécurisée et de traitement rationnel du minerai préservant l'environnement;
- la maîtrise du financement des EMAPE ;
- la cohabitation des grandes mines et des exploitations artisanales ;
- la collaboration entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest pour annihiler l'exploitation minière artisanale illicite.

Ces leçons ont permis à l'atelier de faire des recommandations suivantes :

- la constitution de groupe de travail pour mieux contrôler ce secteur ;
- le renforcement du cadre des échanges et de collaboration entre le secteur privé, l'Etat et la société civile ;
- la diffusion des bonnes pratiques auprès des artisans et des communautés minières de base ;
- la légalisation du secteur et la formation des acteurs en vue de faire de ce secteur un vecteur de développement de la sous-région.

Conclusion

L'atelier a pris fin avec une cérémonie de clôture présidée par le Ministre de l'industrie et des mines de la Côte d'Ivoire au cours de laquelle les organisateurs ont adressé leur remerciements aux les participants, aux autorités et à la population du pays hôte pour leur chaleureux accueil. Le ministre dans son mot de clôture a rassuré les participants quant à la mise en œuvre des recommandations avec ses pairs.

Le DGMG



Une vue des participants



Une vue des participants



Un panel du 2^{ème} jour



Un panel du 3^{ème} jour



Une vue nocturne de la lagune d'Abidjan.